AR Prefecture
047-214701955-20260609-DEL0892026-DE
Reçu le 11/06/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 09 juin 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

OBJET :
Attribution du marché de travaux d'aménagement de la cour de l'école Jean Rostand

N° 089/2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 juin à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 03 juin deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Nicolas LACOMBE, Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL-KAHIRI, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Manuel VICENTE, adjoints au Maire, Mesdames Josiane DARRAC, Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Françoise MEDECIN, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, conseillères municipales et Messieurs Serge ARNAUNE, Charlie BARRERE, Daniel ESSERTEL, Michel FRANCOISE, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI, Jean-François TUFFERY.

Absents excusés :
Yannick DULOUARD a donné procuration à Jean-François TUFFERY
Aurore FONTANEL a donné procuration à Frédéric SANCHEZ
Jean-Luc GUERY a donné procuration à Hugues DAVID
Charline SANSAN a donné procuration à Marie-Ange PRADO
Mélanie SERRES-SOLANO a donné procuration à Nicolas LACOMBE
Myriam TESSARIOL a donné procuration à Evelyne CASEROTTO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Françoise MEDECIN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 09 juin 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture

047-214701955-20260609-DEL0892026-DE
Reçu le 11/06/2026

RAPPORTEUR : CASEROTTO Evelyne

Par délibération N° 160-2025 prise en séance du 18 décembre 2025, la Ville de Nérac a lancé le marché de travaux de « requalification de la cour de l'école Jean Rostand en cours OASIS » (Ouverture, Adaptation, Sensibilité, Innovation, Sobriété) afin de transformer les espaces extérieurs pour les rendre plus verts, plus inclusifs et agir au niveau communal sur les enjeux climatiques liés notamment à la chaleur et à l'eau.

L'Avis d'Appel Public à Concurrence a été envoyé à la publication le 20 avril 2026, ainsi que mis en ligne sur le profil acheteur de la Commune, le site internet de la ville, et affiché en Mairie.
La date limite de réception des offres a été fixée au 22 mai 2026, à 14h00, et la plate-forme de dématérialisation a reçu plusieurs réponses par lot, dans les délais, toutes déclarées admissibles.

La Commission d'Appel d'Offres spécifique aux MAPA s'est réunie le 02 juin 2026 et après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a pu examiner l'ensemble des lots.
Une mise au point a été demandée aux deux candidats au lot 1 VRD, qui ont répondu dans les délais demandés.
Au cours de la séance du 03 juin 2026, la Commission d'Appel d'Offres a émis l'avis suivant permettant d'attribuer le lot 1 « V.R.D. » et le lot 2 « Mobilier et jeux » de la tranche ferme comme suit :

-LOT 01 : V.R.D. Tranche Ferme :
Attribué à E.S.B.T.P. pour un montant de 249 500.00 € H.T.
-LOT 02 : Mobilier et jeux extérieurs. Tranche Ferme :
Attribué à E. S.B.T.P.-SIGNALISATION pour un montant de 33 340.00 € H.T.

Il est précisé que les engagements de délais D'EXECUTION DE CINQ SEMAINES hors période de préparation, consentis par l'entreprise E.S.B.T.P. pour le lot 01 Tranche Ferme seront rendus contractuels à la phase attribution/notification du lot.

Considérant l'exposé qui précède,
Ouïe la CAO en ses avis rendus en séances des 02 et 03 juin 2026,
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'attribution de la tranche ferme du marché de travaux N° 2026/COUR OASIS-ROSTAND/08/3/lots comme suit :
  - **Le lot 1 V.R.D.**, et pour un montant de 249 500.00 € H.T. à E.S.B.T.P.
  - **Le lot 2**, mobilier et jeux extérieurs pour un montant de 33 340.00 € H.T. à E.S.B.T.P. SIGNALISATION.
  - **Le lot 3** « plantations » sera effectué en régie.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes d'engagement et pièces de ces marchés nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à régler aux attributaires les sommes correspondantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le ...

Et de la publication à Nérac le ...

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,